

06 avril 1999

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE **ORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le **06 AVRIL 1999** à **20:00** heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Madame la conseillère et Messieurs les conseillers :

**JEAN McMASTER**  
**ANNE JONCAS**  
**ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND**  
**JEAN-GUY TARTE**  
**JEAN-JACQUES BOISVERT**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame PAULINE QUINLAN

Madame DANIELLE RIOUX, secrétaire-trésorière et Monsieur PIERRE SIMONEAU, adjoint au greffe, sont aussi présents.

Environ **vingt-cinq** personnes assistent à l'assemblée.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion le président de l'assemblée déclare la séance ouverte.

---

**ORDRE DU JOUR**

- 1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 1999-04-098 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1999-04-099 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL **TENUE LE 1<sup>ER</sup> MARS 1999**
- 1999-04-100 1.3 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS **DE MARS 1999**
- N. M. 1.4 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS **DE MARS 1999**
- N. M. 1.5 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE, 1998
- 1999-08-101 1.6 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE **LE 24 MARS 1999**

1 1999

N. M. 1.7 DÉPÔT DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS ET DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE FINANCIER 1998

## 2. RÈGLEMENT

1999-04-102 2.1 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 827-1999 INTITULÉ « RÈGLEMENT POURVOYANT À L'APPROPRIATION D'UNE SOMME DE TRENTÉ MILLE DEUX CENT TRENTÉ DOLLARS ET SOIXANTE-DIX-NEUF CENTS (30 230,79\$) À MÊME LES SOLDES DISPONIBLES DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 810-97 ET 818-98 POUR COUVRIR UNE PARTIE DES FRAIS D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ET UNE PARTIE DU COÛT DES TRAVAUX RELATIVEMENT AU RÉAMÉNAGEMENT DU POSTE DE POMPAGE NUMÉRO 6, PIERRE-LAPORTE, L'AUTRE PARTIE DES HONORAIRES ET DES TRAVAUX ÉTANT FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT »

1999-04-103 2.2 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 559-2-1999 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 559-87 CONCERNANT LE REJET DES EAUX USÉES DANS LE RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE DE LA VILLE DE BROMONT, RELATIVEMENT À DES REJETS D'EAUX USÉES AYANT UN PH HORS NORME, POUR UNE COURTE PÉRIODE DE TEMPS »

N. M. 2.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-50-1999 INTITULÉ : « RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALE NUMERO 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A : A) AGRANDIR LA ZONE C01-118 A MEME LA ZONE C01-171 ET A AUTORISER DORENAVANT DANS LA ZONE C01-118, EN PLUS DES USAGES DEJA AUTORISES, LES USAGES RELIES A LA VENTE DE PRODUITS POUR ANIMAUX, LA VENTE DE SPIRITUEUX, LES KIOSQUES TOURISTIQUES AINSI QUE LA PRESENTATION D'EXPOSITIONS THEMATIQUES ET D'ACTIVITES CULTURELLES ; B) CREER LA ZONE C01-177 A MEME UNE PARTIE DE LA ZONE C01-118 ET A AUTORISER DANS CETTE NOUVELLE ZONE CERTAINS USAGES DE LA CLASSE C3 C) MODIFIER L'ÉCRITURE DU PREMIER PARAGRAPHE DES ARTICLES 1 ET 2 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-46-98 QUI A POUR EFFET DE RECEVOIR LES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA GARDE DES CHEVAUX COMME USAGE ADDITIONNEL À UN USAGE «HABITATION» ET D'AUTORISER LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES À UNE HABITATION DANS LA COUR AVANT À CERTAINES CONDITIONS »

## 3. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

1999-04-104 3.1 TOURNOI DE GOLF DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE GRANBY-BROMONT

1999-04-105 3.2 BRUNCH-BÉNÉFICE DE L'ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DU MALADE MENTAL DE GRANBY ET LA RÉGION

06 avril 1999

- 1999-04-106 3.3 SOUPER SPAGHETTI AU PROFIT DE L'ESCADRON 725 MASSEY-VANIER
- 1999-04-107 3.4 SOUPER-BÉNÉFICE AU PROFIT DE LA FONDATION DES MALADIES DU CŒUR DU QUÉBEC, RÉGION DE L'ESTRIE
- 4. AVIS DE MOTION**
- AM 4.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 828-1999 INTITULÉ « RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC LES PARTIES DE LOT 117-1 ET 118-1 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME »
- 1999-04-108 4.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 828-1999
- AM 4.3 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 829-1999 INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN TARIF DE DÉPENSES POUR LES MEMBRES DU CONSEIL, ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 558-87 »
- 1999-04-109 4.4 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 829-1999
- 5. AFFAIRES COURANTES**
- 1999-04-110 5.1 ADJUDICATION DU CONTRAT DE LOCATION D'UN BALAI MÉCANIQUE AVEC OPÉRATEUR
- 1999-04-111 5.2 ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DE BITUME À LA TONNE MÉTRIQUE, ANNÉE 1999
- 1999-04-112 5.3 ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DE MODULES DE JEUX ET D'ÉLÉMENTS RÉCRÉATIFS
- N. M. 5.4 OFFRE DE SERVICE RELATIVE AU PROGRAMME DE CONFORMITÉ À L'AN 2000 POUR L'USINE DE FILTRATION
- N. M. 5.5 VITESSE SUR LE CHEMIN DE GASPÉ
- 1999-04-113 5.6 **ACHAT OU LOCATION** D'UN ÉQUIPEMENT DE FILTRATION, RÉSIDENCE DE MONSIEUR LORANGER
- 1999-04-114 5.7 DEMANDE DE PUBLICITÉ DANS LE PROGRAMME OFFICIEL DE LA COUPE DU MONDE DE VÉLO DE MONTAGNE
- 1999-040115 5.8 NOMS DONNÉS AUX DEUX TRONÇONS DU CHEMIN DE MISSISQUOI

06 avril 1999

|             |      |   |
|-------------|------|---|
| 1999-04-116 | 5.9  | DEMANDE DE PUBLICITÉ DANS LE PROGRAMME SOUVENIR DE L'ASSOCIATION DES ARÉNAS DU QUÉBEC   |
| 1999-04-117 | 5.10 | DEMANDE DE GRATUITÉ DE GLACE FAITE PAR LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA EN ÉCHANGE D'UN DON DE CINQ CENTS DOLLARS (500\$)                                  |
| 1999-04-118 | 5.11 | REGROUPEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA VILLE AVEC LES MUNICIPALITÉS DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA                        |
| 1999-04-119 | 5.12 | DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE LES HABITATIONS DE L'ANSE  |
| 1999-04-120 | 5.13 | MAISONS FLEURIES  |
| 1999-04-121 | 5.14 | DEMANDE DE SUBVENTION RELATIVEMENT AU RÉAMÉNAGEMENT DU POSTE DE POMPAGE NUMÉRO 6, PIERRE-LAPORTE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME « LES EAUX VIVES DU QUÉBEC » |
| 1999-04-122 | 5.15 | ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 97-10-333 RELATIVE AU COMITÉ DE GESTION   |
| N. M.       | 5.16 | OFFRE DE SERVICE RELATIVE À LA MISE SUR PIED DE L'ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE BROMONT  |
| 1999-04-125 | 5.17 | DÉLÉGATION, À GESTION DES LOISIRS DE BROMONT INC, DE L'ENTRETIEN DES PARCS, EXCLUANT L'ENTRETIEN DES FLEURS ET LA COUPE DU GAZON                          |
| 1999-04-124 | 5.18 | FERMES DU CHEMIN RACINE   |
| 1999-04-125 | 5.19 | ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 95-02-073 INTITULÉE : « MARGE DE CRÉDIT DE TOURISME BROMONT INC »   |
| 1999-04-126 | 5.20 | ACHAT DE LA RUE « JACQUES MARTIN »  |
| 1999-04-127 | 5.21 | KIOSQUE D'INFORMATION MUET  |
| 1999-04-128 | 5.22 | ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE CONCERNANT LE HOCKEY MINEUR ET LE PATINAGE ARTISTIQUE                              |
| 1999-04-129 | 5.23 | VENTE, PAR LA VILLE DE BROMONT, DU LOT 1338-5 DU CADASTRE DE BROMONT, À MONSIEUR PAUL-ÉMILE GUAY  |
| 1999-04-130 | 5.24 | VENTE, PAR LA VILLE DE BROMONT, DU LOT 1338-6 DU CADASTRE DE BROMONT, À MONSIEUR ROCH GUAY  |
| 1999-04-131 | 5.25 | DEMANDE D'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE DES LOTS 647 ET 869 DU CADASTRE DU CANTON DE FARNHAM FAITE PAR MONSIEUR LOMER PERRAULT            |

06 avril 1999

**6. AFFAIRES DU PERSONNEL**

- 1999-04-132 6.1 REMPLACEMENT DE SOPHIE DESLAURIERS DURANT SON CONGÉ DE MATERNITÉ
- 1999-04-133 6.2 USINE D'ÉPURATION ET USINE DE FILTRATION : PROGRAMME « PLACEMENT CARRIÈRE-ÉTÉ »
- 1999-04-134 6.3 RÉMUNÉRATION DES POSTES D'ÉTUDIANTS AUX USINES D'ÉPURATION ET DE FILTRATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PLACEMENT CARRIÈRE-ÉTÉ »
- 1999-040135 6.4 SURNUMÉRAIRE À L'USINE DE FILTRATION
- 1999-04-136 6.5 POSTE D'OPÉRATEUR AU GARAGE MUNICIPAL

**7. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- N. M. 7.1 DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST TENUES LE 17 DÉCEMBRE 1998, LE 21 JANVIER ET LE 18 FÉVRIER 1999
- N. M. 7.2 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 25 FÉVRIER 1999
- 1999-04-137 7.3 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR ANDRÉ HAMELIN, ING. DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS CONCERNANT LE RÉAMÉNAGEMENT DES ACCÈS À L'AUTOROUTE DES CANTONS DE L'EST, L'ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD DE BROMONT ET L'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE
- N. M. 7.4 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR JEAN-LOUIS BRETON, INGÉNIEUR RELATIVEMENT AU TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES
- N. M. 7.5 DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS FAITE PAR MONSIEUR JACQUES POULIN POUR LE BAR LE MALARD, AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX
- N. M. 7.6 DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS FAITE PAR MONSIEUR FRANÇOIS ST-GERMAIN POUR LE CONCESSIONNAIRE DU VIEUX VILLAGE, AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX
- N. M. 7.7 DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DE GESTION DES LOISIRS DE BROMONT INC TENUES LES 19 JANVIER ET 9 MARS 1999

06 avril 1999

- N. M. 7.8 DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE D'UN PERMIS FAITE PAR LA COMPAGNIE 3515035 CANADA INC POUR LA PETITE AUBERGE, AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX
- N. M. 7.9 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION RÉSIDENIELLE DE BROMONT, TENUE LE 11 FÉVRIER 1999
- N. M. 7.10 DÉPÔT DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE MONSIEUR BRUCE RUMSBY
- N. M. 7.11 DÉPÔT DES LETTRES DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC RELATIVEMENT AUX LOTS 957 ET 970 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE SHEFFORD
- N. M. 7.12 DÉPÔT DE LA DÉCISION RENDUE PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC (EXPROPRIATION) DANS LE DOSSIER DE MONSIEUR LÉON LECLERC ET DE MADAME CLAIRE GÉVRY
- N. M. 7.13 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME LOUISE HAREL, MINISTRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES MUNICIPALES ET À LA MÉTROPOLE RELATIVEMENT À LA CONTRIBUTION DES MUNICIPALITÉS À L'EFFORT D'ASSAINISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES
- N. M. 7.14 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT, EXERCICE FINANCIER 1998
- N. M. 7.15 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST, EXERCICE FINANCIER 1998
- N. M. 7.16 DÉPÔT DU PROGRAMME DE PROMOTION « PRÉVENTION AUPRÈS DES JEUNES DE 5 À 17 ANS ET DE LEUR FAMILLE », PRÉPARÉ PAR LA RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, MONTÉRÉGIE
- N. M. 7.17 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR FRANÇOIS CHÉNIER, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES ORGANISMES MUNICIPAUX DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (AOMGMR), RELATIVE À LA PRÉSENTATION DE LADITE ASSOCIATION
- N. M. 7.18 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 11 MARS 1999
- N. M. 7.19 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR DANIEL FILION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS CONCERNANT LE PONT DU CHEMIN D'ADAMSVILLE

06 avril 1999

- 8. VARIA**
- |             |     |  |
|-------------|-----|--|
| N. M.       | 8.1 | DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION D'UNE FÊTE FAMILIALE   |
| 1999-04-138 | 8.2 | OFFRE DE SERVICE FAITE PAR LA FIRME UNIVIRTUEL RELATIVE À LA RÉALISATION D'UN SITE WEB   |
| N. M.       | 8.3 | DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME DIANE MAURICE-McMASTER ET DE MONSIEUR JOE CANESTRARI CONCERNANT LE PROJET DE SERVICE DE PREMIER RÉPONDANT   |
| 1999-04-139 | 8.4 | APPUI À LA DEMANDE AMENDÉE AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC RELATIVEMENT À L'ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 1073 DU CADASTRE DE BROMONT, RÉOLUTION NUMÉRO 98-12-507 |
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- |             |            |                           |
|-------------|------------|---------------------------|
| 1999-04-140 | <b>10.</b> | <b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b> |
|-------------|------------|---------------------------|

---

1999-04-098

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- les sujets numéros 2.3, 5.4 et 5.5 sont reportés à une séance subséquente.
- le sujet numéro 5.22 aurait dû se lire de la façon suivante :  

**5.22 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE CONCERNANT LE HOCKEY MINEUR ET LE PATINAGE ARTISTIQUE**
- le sujet suivant a été ajouté au « VARIA » de l'ordre du jour :

06 avril 1999

**8.4 APPUI À LA DEMANDE AMENDÉE  
AUPRÈS DE LA COMMISSION DE  
PROTECTION DU TERRITOIRE  
AGRICOLE DU QUÉBEC  
RELATIVEMENT À L'ACQUISITION  
D'UNE PARTIE DU LOT 1073 DU  
CADASTRE DE BROMONT,  
RÉSOLUTION NUMÉRO 98-12-507**

**ADOPTÉ**

**1999-04-099**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL  
MUNICIPAL TENUE LE 1<sup>ER</sup> MARS 1999**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal tenue le 1<sup>er</sup> mars 1999.

**ADOPTÉ**

**1999-04-100**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE  
MARS 1999**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de mars 1999 au montant de **NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX NEUF MILLE TROIS CENT QUARANTE-NEUF DOLLARS ET SOIXANTE ET UNE CENTS (999 349,61\$)** à payer par le fonds d'administration, le tout conformément à la liste jointe et déposée par Madame Danielle Rioux, secrétaire-trésorière.

D'autoriser la secrétaire-trésorière à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

**ADOPTÉ**



06 avril 1999

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE  
MARS 1999**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de mars 1999, déposée par Monsieur André Deragon, directeur du service de gestion du territoire. Le montant des permis émis durant le mois de mars 1999 se chiffre à **QUATRE-VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (85 000\$)**.

**N. M.**

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DE SÉCURITÉ  
PUBLIQUE, 1998**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport annuel du service de sécurité publique, année 1998, déposé par Messieurs Réal Ouimet et Pierre Henri.

**1999-04-101**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES  
DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE  
24 MARS 1999**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme contenues dans le procès-verbal de son assemblée tenue le 24 mars 1999.

**ADOPTÉ**

06 avril 1999

**N. M.**

**DÉPÔT DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS ET DU RAPPORT  
FINANCIER POUR L'EXERCICE FINANCIER 1998**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport des vérificateurs et du rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1998, lesquels démontrent un surplus accumulé au 31 décembre 1998 de **SIX CENT QUARANTE-NEUF MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE DOLLARS (649 294\$)**.

**1999-04-102**

**LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 827-1999  
INTITULÉ « RÈGLEMENT POURVOYANT À L'APPROPRIATION  
D'UNE SOMME DE TRENTE MILLE DEUX CENT TRENTE DOLLARS  
ET SOIXANTE-DIX-NEUF CENTS (30 230,79\$) À MÊME LES SOLDES  
DISPONIBLES DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 810-97 ET 818-98 POUR  
COUVRIR UNE PARTIE DES FRAIS D'HONORAIRES  
PROFESSIONNELS ET UNE PARTIE DU COÛT DES TRAVAUX  
RELATIVEMENT AU RÉAMÉNAGEMENT DU POSTE DE POMPAGE  
NUMÉRO 6, PIERRE-LAPORTE, L'AUTRE PARTIE DES  
HONORAIRES ET DES TRAVAUX ÉTANT FINANCÉE PAR LE FONDS  
DE ROULEMENT »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU QUE l'adjoint au greffe en a fait la lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 827-1999 intitulé :  
« RÈGLEMENT POURVOYANT À L'APPROPRIATION D'UNE SOMME DE  
TRENTE MILLE DEUX CENT TRENTE DOLLARS ET SOIXANTE-DIX-NEUF  
CENTS (30 230,79\$) À MÊME LES SOLDES DISPONIBLES DES RÈGLEMENTS  
NUMÉROS 810-97 ET 818-98 POUR COUVRIR UNE PARTIE DES FRAIS  
D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ET UNE PARTIE DU COÛT DES  
TRAVAUX RELATIVEMENT AU RÉAMÉNAGEMENT DU POSTE DE POMPAGE  
NUMÉRO 6, PIERRE-LAPORTE, L'AUTRE PARTIE DES HONORAIRES ET DES  
TRAVAUX ÉTANT FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT »

**ADOPTÉ**

06 avril 1999

1999-04-103

**LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 559-2-1999  
INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO  
559-87 CONCERNANT LE REJET DES EAUX USÉES DANS LE  
RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE DE LA VILLE DE BROMONT,  
RELATIVEMENT À DES REJETS D'EAUX USÉES AYANT UN PH  
HORS NORME, POUR UNE COURTE PÉRIODE DE TEMPS »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU QUE l'adjoint au greffe en a fait la lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 559-2-1999 intitulé :  
« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 559-87 CONCERNANT  
LE REJET DES EAUX USÉES DANS LE RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE DE LA  
VILLE DE BROMONT, RELATIVEMENT À DES REJETS D'EAUX USÉES  
AYANT UN PH HORS NORME, POUR UNE COURTE PÉRIODE DE TEMPS »

**ADOPTÉ**

N. M.

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-50-1999 INTITULÉ :  
« REGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS  
D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALE  
NUMERO 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A : A) AGRANDIR  
LA ZONE C01-118 A MEME LA ZONE C01-171 ET A AUTORISER  
DORENAVANT DANS LA ZONE C01-118, EN PLUS DES USAGES  
DEJA AUTORISES, LES USAGES RELIES A LA VENTE DE PRODUITS  
POUR ANIMAUX, LA VENTE DE SPIRITUEUX, LES KIOSQUES  
TOURISTIQUES AINSI QUE LA PRESENTATION D'EXPOSITIONS  
THEMATIQUES ET D'ACTIVITES CULTURELLES ; B) CREER LA  
ZONE C01-177 A MEME UNE PARTIE DE LA ZONE C01-118 ET A  
AUTORISER DANS CETTE NOUVELLE ZONE CERTAINS USAGES  
DE LA CLASSE C3 C) MODIFIER L'ÉCRITURE DU PREMIER  
PARAGRAPHE DES ARTICLES 1 ET 2 DU RÈGLEMENT NUMÉRO  
700-46-98 QUI A POUR EFFET DE RECEVOIR LES DISPOSITIONS  
APPLICABLES À LA GARDE DES CHEVAUX COMME USAGE  
ADDITIONNEL À UN USAGE «HABITATION» ET D'AUTORISER LES  
BÂTIMENTS ACCESSOIRES À UNE HABITATION DANS LA COUR  
AVANT À CERTAINES CONDITIONS »**

Le sujet 2.3 est reporté à une séance subséquente.

06 avril 1999

**1999-04-104**

**TOURNOI DE GOLF DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU  
DISTRICT DE GRANBY-BROMONT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la secrétaire trésorière à payer la somme de **CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (590\$)**, taxes incluse, à la Chambre de commerce Granby-Bromont, somme représentant l'inscription de quatre (4) conseillers au tournoi de golf de la Chambre de commerce ainsi que l'inscription de deux (2) personnes au souper.

**ADOPTÉ**

**1999-04-105**

**BRUNCH-BÉNÉFICE DE L'ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS  
DU MALADE MENTAL DE GRANBY ET LA RÉGION**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la secrétaire-trésorière à payer la somme de **QUATRE CENT CINQUANTE DOLLARS (450\$)** à l'Association des parents et amis du malade mental de Granby et la région, somme représentant l'inscription de neuf (9) personne au brunch bénéfice de ladite association.

**ADOPTÉ**

**1999-04-106**

**SOUPER SPAGHETTI AU PROFIT DE L'ESCADRON 725 MASSEY-  
VANIER**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

06 avril 1999

D'autoriser la secrétaire-trésorière à payer la somme de **CENT DOLLARS (100\$)** à Escadron 725 Massey-Vanier, somme représentant la contribution de la Ville de Bromont à la formation d'une fanfare.

**ADOPTÉ**

**1999-04-107**

**SOUPER-BÉNÉFICE AU PROFIT DE LA FONDATION DES MALADIES DU CŒUR DU QUÉBEC, RÉGION DE L'ESTRIE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la secrétaire-trésorière à payer la somme de **DEUX CENTS DOLLARS (100\$)** à la Fondation des maladies du cœur du Québec, somme représentant l'achat de deux (2) billets pour assister au souper-spectacle-bénéfice qui se tiendra le 10 avril 1999 au Château Bromont.

**ADOPTÉ**

**AM**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 828-1999 INTITULÉ « RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC LES PARTIES DE LOT 117-1 ET 118-1 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME »**

**M<sup>ME</sup> LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS** donne avis de motion qu'il sera présenté, à une séance subséquente, pour adoption le règlement numéro 828-1999 intitulé : « RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC LES PARTIES DE LOT 117-1 ET 118-1 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME »

**1999-04-108**

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 828-1999**

06 avril 1999

IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser l'adjoint au greffe de faire la lecture du règlement numéro 828-1999 intitulé « RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC LES PARTIES DE LOT 117-1 ET 118-1 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME », lors de son adoption.

**ADOPTÉ**

**AM**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT  
NUMÉRO 829-1999 INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT  
L'ÉTABLISSEMENT D'UN TARIF DE DÉPENSES POUR LES  
MEMBRES DU CONSEIL, ABROGEANT LE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 558-87 »**

**M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER** donne avis de motion qu'il sera présenté, à une séance subséquente, pour adoption le règlement numéro 829-1999 intitulé : « RÈGLEMENT CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN TARIF DE DÉPENSES POUR LES MEMBRES DU CONSEIL, ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 558-87 »

**1999-04-109**

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT  
NUMÉRO 829-1999**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser l'adjoint au greffe de faire la lecture du règlement numéro 829-1999 intitulé « RÈGLEMENT CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN TARIF DE DÉPENSES POUR LES MEMBRES DU CONSEIL, ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 558-87 », lors de son adoption.

**ADOPTÉ**

06 avril 1999

1999-04-110

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE LOCATION D'UN BALAI  
MÉCANIQUE AVEC OPÉRATEUR**

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 18 mars 1999, à 10 heures, les soumissions suivantes ont été reçues :

| NOM DU<br>SOUMISSIONNAIRE           | PRIX (taxes en sus)   |   |   |
|-------------------------------------|---|---|---|
|                                     | OPTION A<br>Du 1 <sup>er</sup> avril<br>1999 au 31<br>mars 2000 | OPTION B<br>Du 1 <sup>er</sup> avril<br>1999 au 31<br>mars 2001 | OPTION C<br>du 1 <sup>er</sup> avril<br>1999 au 31<br>mars 2002 |
| Bromont terrasse inc.               | 62,00\$/heure   | 63,00\$/heure   | 65,00\$/heure   |
| Les Entreprises Myrroy<br>inc.      | 74,00\$/heure   | 74,00\$/heure   | 74,00\$/heure   |
| Entretiens J. R.<br>Villeneuve inc. | 90,00\$/heure   | 89,00\$/heure   | 88,00\$/heure   |

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal opte pour l'option « C », c'est à dire pour un contrat d'une durée de trois (3) ans.

D'adjuger le contrat de location d'un balai mécanique avec opérateur, au plus bas soumissionnaire conforme soit Bromont terrasse inc, pour les montants horaires soumis pour les trois années du contrat.

**ADOPTÉ**

1999-04-111

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DE BITUME À LA  
TONNE MÉTRIQUE, ANNÉE 1999**

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 6 avril 1999 à 10 heures, les soumissions suivantes ont été reçues :

06 avril 1999

| NOM DU SOUMISSIONNAIRE | BITUME EB-10C AVEC PAVEUSE (condition d'été) (Fourniture plan local) | PRÉPARATION DES SURFACES À PAVÉ | BITUME EB-10C (conditions spéciales) (Benne chauffante ou à température élevée) | BITUME EB-10C (condition d'été) (Fourniture plan local réparation nids de poule) |
|------------------------|--|---------------------------------|---|--|
| Bromont terrasse inc.  | 105,00\$/TM*   | 6,00\$/M <sup>2</sup> *         | 199,50\$/TM*  | 175,00\$/TM*   |
| Construction DJL inc.  | 123,50\$/TM*   | 10,10\$/M <sup>2</sup> *        | 211,25\$/TM*  | 196,00\$/TM*   |
| Sintra inc             | 142,00\$/TM*   | 14,00\$/M <sup>2</sup> *        | 258,00\$/TM*  | 225,00\$/TM*   |

\*taxes applicable en sus

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
 APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat de fourniture de bitume, à la tonne métrique, au plus bas soumissionnaire conforme soit Bromont terrasse inc, conformément aux prix soumis.

**ADOPTÉ**

**1999-04-112**

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DE MODULES DE JEUX ET D'ÉLÉMENTS RÉCRÉATIFS**

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 1<sup>er</sup> avril 1999, à 10 heures, les soumissions suivantes ont été reçues :

| NOM DU SOUMISSIONNAIRE              | PRIX (taxes incluses) |
|-------------------------------------|-----------------------|
| Équipements récréatifs Jambette inc | 12 604,55\$           |
| Les industries Simexco inc          | ----                  |
| Les entreprises J. C, Roy inc       | ----                  |



06 avril 1999

IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat de fourniture de modules de jeux et d'éléments récréatifs au plus bas soumissionnaire conforme soit la firme Équipements récréatifs Jambette inc, selon le prix soumis.

QUE la dépense totale étant de **DOUZE MILLE CENT SOIXANTE-SIX DOLLARS ET VINGT-QUATRE CENTS (12 166,24\$)** sera financée de la façon suivante :

| MONTANT     | FONDS                  |
|-------------|------------------------|
| 10 721,00\$ | Fonds des pars         |
| 1 445,24\$  | Fonds d'administration |

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**OFFRE DE SERVICE RELATIVE AU PROGRAMME DE  
CONFORMITÉ À L'AN 2000 POUR L'USINE DE FILTRATION**

Le sujet 5.4 est reporté à une séance subséquente.

**N. M.**

**VITESSE SUR LE CHEMIN DE GASPÉ**

Le sujet 5.5 est reporté à une séance subséquente.

**1999-04-113**

**ACHAT OU LOCATION D'UN ÉQUIPEMENT DE FILTRATION,  
RÉSIDENCE DE MONSIEUR LORANGER**

06 avril 1999

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la secrétaire-trésorière à payer la somme de **MILLE SEPT CENT VINGT-SEPT DOLLARS ET DIX CENTS (1 727,10\$)**, taxes incluses, à la firme traitement d'eau R. Nadeau enr, somme représentant la location d'un équipement de filtration.

**ADOPTÉ**

**1999-04-114**

**DEMANDE DE PUBLICITÉ DANS LE PROGRAMME OFFICIEL DE  
LA COUPE DU MONDE DE VÉLO DE MONTAGNE**

ATTENDU la subvention de 20 000\$ déjà accordée par la Ville de Bromont à la Coupe du monde de vélo de montagne, édition de 1999 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal souhaite que, pour la subvention déjà octroyée par la Ville de Bromont pour l'organisation de la coupe du monde de vélo de montagne, une publicité au nom de la Ville de Bromont soit publiée dans le programme officiel et ce, sans frais.

**ADOPTÉ**

**1999-04-115**

**NOMS DONNÉS AUX DEUX TRONÇONS DU CHEMIN DE  
MISSISQUOI**

ATTENDU QUE le chemin de Missisquoi est divisé en deux tronçons qui, dans les prochaines années se rejoindront ;

ATTENDU QUE le service de sécurité publique et le service 911 demandent que ces deux tronçons du chemin de Missisquoi aient des noms distinctifs afin d'éviter toute ambiguïté qui pourrait avoir de graves conséquences ;

IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

06 avril 1999

DE nommer la section du chemin de Missisquoi située à l'intersection du chemin de Gaspé, chemin de Missisquoi-Nord et la section du chemin de Missisquoi située à l'intersection de la rue Frontenac, chemin de Missisquoi-Sud, jusqu'au moment où ces deux tronçons se rejoindront afin de mieux assurer la sécurité des citoyens qui résident sur ces tronçons de chemin.

**ADOPTÉ**

**1999-04-116**

**DEMANDE DE PUBLICITÉ DANS LE PROGRAMME SOUVENIR DE  
L'ASSOCIATION DES ARÉNAS DU QUÉBEC**

IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal ne fasse pas paraître de publicité dans le programme de la rencontre annuelle de l'Association des arénas.

**ADOPTÉ**

**1999-04-117**

**DEMANDE DE GRATUITÉ DE GLACE FAITE PAR LA  
GENDARMERIE ROYALE DU CANADA EN ÉCHANGE D'UN DON DE  
CINQ CENTS DOLLARS (500\$)**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Richard Huot de la Gendarmerie royale du Canada demandant la gratuité de la glace de l'aréna pour la tenue d'un tournoi de hockey le 25 mars 1999 en échange d'un don de **CINQ CENT DOLLARS (500\$)** à un organisme local de la Ville.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte d'accorder la gratuité de glace à la G. R. C. en échange d'un don de **CINQ CENT DOLLARS (500\$)** qui servira à la réalisation d'un parc de planches à roulettes.

**ADOPTÉ**

06 avril 1999

**1999-04-118**

**REGROUPEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA VILLE  
AVEC LES MUNICIPALITÉS DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont est intéressé à ce que la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska poursuive ses démarches afin que les municipalités puissent réaliser des économies en faisant un achat regroupé d'assurances générales.

**ADOPTÉ**

**1999-04-119**

**DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE LES HABITATIONS DE L'ANSE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la deuxième révision des coûts des travaux qui devraient être réalisés relativement au développement domiciliaire Les Habitations de l'Anse, estimation réalisée par Monsieur Yvan Dault, ingénieur de la firme Le groupe Teknika, datée du 25 mars 1999 ;

ATTENDU la réception d'un engagement d'émettre un chèque de **TROIS MILLE SEPT CENT SOIXANTE-SEPT DOLLARS ET SEPT CENTS (3 767,07\$)**, taxes incluses, somme représentant le paiement des travaux à être réalisés par le promoteur, Monsieur Mau Chit Yung, dans le secteur de la rue de Soulanges et de la route Pierre-Laporte.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la secrétaire trésorière à payer la somme de **MILLE QUATRE CENT VINGT-CINQ DOLLARS (1 425,00\$)**, taxes en sus, somme représentant la gestion et la surveillance des travaux dans le secteur de la route Pierre-Laporte et de la rue de Soulanges.

**ADOPTÉ**

**1999-04-120**

**MAISONS FLEURIES**

06 avril 1999

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer Madame Marthe Beauregard présidente du Comité des maisons fleuries, édition 1999.

D'autoriser la secrétaire-trésorière à verser la somme de **MILLE DOLLARS (1 000\$)**, somme représentant la participation de la Ville de Bromont pour l'organisation du concours Maisons fleuries, saison 1999.

**ADOPTÉ**

**1999-04-121**

**DEMANDE DE SUBVENTION RELATIVEMENT AU  
RÉAMÉNAGEMENT DU POSTE DE POMPAGE NUMÉRO 6, PIERRE-  
LAPORTE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME « LES EAUX VIVES  
DU QUÉBEC »**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser Madame Danielle Rioux, secrétaire-trésorière à signer et à présenter, pour et au nom de la Ville de Bromont, une demande de subvention concernant le réaménagement du poste de pompage numéro 6, Pierre-Laporte, dans le cadre du programme « Les eaux vives du Québec »

**ADOPTÉ**

**1999-04-122**

**ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 97-10-333 RELATIVE  
AU COMITÉ DE GESTION**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler la résolution numéro 97-10-333, statuant qu'un membre du Conseil doive assister au comité de gestion.

**ADOPTÉ**

06 avril 1999

**N. M.**

**OFFRE DE SERVICE RELATIVE À LA MISE SUR PIED DE  
L'ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite offre de service.

**1999-04-123**

**DÉLÉGATION, À GESTION DES LOISIRS DE BROMONT INC, DE  
L'ENTRETIEN DES PARCS, EXCLUANT L'ENTRETIEN DES FLEURS  
ET LA COUPE DU GAZON**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des travaux qui devraient être réalisés dans différents parcs, liste préparée par Madame Daniel Rioux, secrétaire-trésorière, le 22 mars 1999.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater Gestion des loisirs de Bromont inc pour réaliser des travaux dans différents parcs de la Ville, conformément à la liste des travaux à réaliser, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE ces travaux excluent l'entretien des fleurs et la tonte du gazon.

**ADOPTÉ**

**1999-04-124**

**FERMES DU CHEMIN RACINE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal mette fin à la location de l'immeuble désigné par les lots numéros 1069 du cadastre officiel de Bromont ainsi que des lots 675-5, 675-6 et 675-7 du cadastre du Canton de Farnham (559, chemin Racine), loué à Monsieur Jean-Claude Hébert, à la date d'échéance dudit bail soit, le 30 avril 2000.

06 avril 1999

QUE le conseil municipal mette fin à la location de l'immeuble désigné par les lots numéros 954 et 956 du cadastre de Bromont (120, chemin Racine), loué à Monsieur Jean-Claude Hébert, à la date d'échéance dudit bail, soit le 31 mars 2000.

**ADOPTÉ**

**1999-04-125**

**ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 95-02-073  
INTITULÉE : « MARGE DE CRÉDIT DE TOURISME BROMONT INC »**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler la résolution numéro 95-02-073 accordant une marge de crédit de **CINQ MILLE DOLLARS (5 000\$)** À Tourisme Bromont inc.

**ADOPTÉ**

**1999-04-126**

**ACHAT DE LA RUE « JACQUES MARTIN »**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater Monsieur François Bernard, arpenteur géomètre afin de réaliser un plan et une description technique de la rue « Jacques Martin », lot 684-19 du cadastre du Canton de Farnham, jusqu'à la limite est du lot 684-12.

DE mandater Madame Joanne Désourdy, notaire, afin de rédiger un contrat de vente par Monsieur Richard Boisclair à la Ville de Bromont, d'une partie du lot 684-19 du cadastre du Canton de Farnham, pour la somme de **UN DOLLAR (1,00\$)**

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant ainsi que la secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ledit acte d'achat.

**ADOPTÉ**

06 avril 1999

**1999-04-127**

**KIOSQUE D'INFORMATION MUET**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater la firme Enseignes Choquette afin de réaliser, pour la somme de **TROIS MILLE SEPT CENT CINQUANTE-CINQ DOLLARS ET CINQUANTE-SEPT CENT (3 755,57\$)**, taxes incluses, un kiosque d'information muet qui sera installé à l'angle du chemin Racine et de la route Pierre-Laporte, le tout conformément à l'offre de service déposée.

**ADOPTÉ**

**1999-04-128**

**ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LA MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-ALPHONSE CONCERNANT LE HOCKEY MINEUR ET LE  
PATINAGE ARTISTIQUE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, telle que rédigée, l'entente entre la Ville de Bromont et la Municipalité de Saint-Alphonse relativement au hockey mineur et au patinage artistique, entente d'une durée de trois (3) ans, saisons 1999-2000, 2000-2001 et 2001-2002, pour un coût annuel de **QUINZE MILLE DOLLARS (15 000\$)** payable par la Municipalité de Saint-Alphonse, le quinze août de chaque année.

D'autoriser la mairesse où en son absence le maire suppléant et la secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la ville de Bromont ladite entente.

**ADOPTÉ**

**1999-04-129**

**VENTE, PAR LA VILLE DE BROMONT, DU LOT 1338-5 DU  
CADASTRE DE BROMONT, À MONSIEUR PAUL-ÉMILE GUAY**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet d'acte de vente, par la Ville de Bromont à Monsieur Paul-Émile Guay, du lot 1338-5 du cadastre officiel de Bromont.



06 avril 1999

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, tel que rédigé, le projet d'acte de vente du lot 1338-5 du cadastre de Bromont à Monsieur Paul-Émile Guay, vente consentie pour la somme de **DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250\$)**.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence le maire suppléant ainsi que la secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ledit acte de vente.

**ADOPTÉ**

**1999-04-130**

**VENTE, PAR LA VILLE DE BROMONT, DU LOT 1338-6 DU  
CADASTRE DE BROMONT, À MONSIEUR ROCH GUAY**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet d'acte de vente, par la Ville de Bromont à Monsieur Roch Guay, du lot 1338-6 du cadastre officiel de Bromont.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, tel que rédigé, le projet d'acte de vente du lot 1338-6 du cadastre de Bromont à Monsieur Roch Guay, vente consentie pour la somme de **DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250\$)**.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence le maire suppléant ainsi que la secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ledit acte de vente.

**ADOPTÉ**

**1999-04-131**

**DEMANDE D'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE  
L'AGRICULTURE DES LOTS 647 ET 869 DU CADASTRE DU CANTON  
DE FARNHAM FAITE PAR MONSIEUR LOMER PERRAULT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

06 avril 1999

Que le Conseil municipal de la Ville de Bromont appuie la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture des lots 647 et 869 du cadastre du Canton de Farnham, faite par Monsieur Lomer Perrault auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la réalisation d'un terrain de golf de 9 trous incluant les bâtiments accessoires ne contrevenant pas à la réglementation municipale de la Ville de Bromont.

**ADOPTÉ**

**1999-04-132**

**REMPLACEMENT DE SOPHIE DESLAURIERS DURANT SON CONGÉ DE MATERNITÉ**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'engager Madame Josée Ouellet à titre de commis au prêt, (classe 5, an 1), au taux horaire de 10,34\$, durant les vacances annuelles et le congé de maternité de Madame Sophie Deslauriers, soit du 6 avril au 15 août 1999, le tout conformément à l'horaire de la bibliothèque.

**ADOPTÉ**

**1999-04-133**

**USINE D'ÉPURATION ET USINE DE FILTRATION : PROGRAMME  
« PLACEMENT CARRIÈRE-ÉTÉ »**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise l'administration à effectuer une demande de subvention dans le cadre du programme « Placement carrière-été » pour l'embauche de techniciens en eau potable et de techniciens en eaux usées.

D'autoriser Madame Danielle Rioux, secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, le formulaire de demande et toute entente à intervenir entre la Ville de Bromont et Développement des ressources humaines Canada.

**ADOPTÉ**

06 avril 1999

**1999-04-134**

**RÉMUNÉRATION DES POSTES D'ÉTUDIANTS AUX USINES  
D'ÉPURATION ET DE FILTRATION DANS LE CADRE DU  
PROGRAMME « PLACEMENT CARRIÈRE-ÉTÉ »**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le taux horaire pour les étudiants embauchés à titre de technicien en eau potable et de technicien en eaux usées pour, l'été 1999, soient les suivants :

- technicien en eau potable : 9,00\$
- technicien en eaux usées : 8,35\$

**ADOPTÉ**

**1999-04-135**

**SURNUMÉRAIRE À L'USINE DE FILTRATION**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser Monsieur Sylvain Cormier à constituer une liste de surnuméraires qui seront embauchés pour faire divers travaux d'entretien des réserves d'eaux et des bassins, à la Centrale de traitement des eaux, pour un total d'heures ne dépassant pas cent vingt (120) heures.

**ADOPTÉ**

**1999-04-136**

**POSTE D'OPÉRATEUR AU GARAGE MUNICIPAL**

ATTENDU QUE le poste d'opérateur est vacant depuis le 29 janvier 1998 ;

ATTENDU QUE conformément à la convention collective en vigueur, un avis de poste vacant a été affiché dans les différents services de la Ville ;

06 avril 1999

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Monsieur Yan Gendreau à titre d'opérateur, classe 4, à compter du 6 avril 1999 pour une période d'essai de six (6) mois. Le traitement salarial et les conditions de travail de Monsieur Gendreau, sont celle prévues dans la convention collective en vigueur, soit un taux horaire de 13,43\$.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE  
DES CANTONS DE L'EST TENUES LE 17 DÉCEMBRE 1998, LE 21  
JANVIER ET LE 18 FÉVRIER 1999**

Les membres du Conseil ont pris connaissance desdits procès-verbaux.

**N. M.**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE  
LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-  
YAMASKA TENUE LE 25 FÉVRIER 1999**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

**1999-04-137**

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR ANDRÉ HAMELIN, ING. DU  
MINISTÈRE DES TRANSPORTS CONCERNANT LE  
RÉAMÉNAGEMENT DES ACCÈS À L'AUTOROUTE DES CANTONS  
DE L'EST, L'ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD DE BROMONT ET  
L'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur André Hamelin, chef de service au ministère des Transports, concernant le réaménagement des accès à l'autoroute des Cantons de l'Est, l'élargissement du boulevard de Bromont et l'aménagement d'une piste cyclable

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

06 avril 1999

DE demander au ministère des Transports de mettre en priorité le projet de réaménagement de la sortie 78 de l'autoroute des Cantons de l'Est dans la liste de ses projets de l'an prochain.

QUE le conseil municipal de la Ville de Bromont est en accord avec l'approche du ministère des Transports dans le dossier du réaménagement de la sortie 78 de l'autoroute des Cantons de l'Est et s'engage à planifier la réalisation des travaux projetés dans son prochain exercice financier.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR JEAN-LOUIS BRETON,  
INGÉNIEUR RELATIVEMENT AU TRAITEMENT DES BOUES DE  
FOSES SEPTIQUES**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Breton.

**N. M.**

**DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS FAITE  
PAR MONSIEUR JACQUES POULIN POUR LE BAR LE MALARD,  
AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'avis de la Régie.

**N. M.**

**DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS FAITE  
PAR MONSIEUR FRANÇOIS ST-GERMAIN POUR LE  
CONCESSIONNAIRE DU VIEUX VILLAGE, AUPRÈS DE LA RÉGIE  
DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'avis de la régie.

**N. M.**

**DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DE GESTION  
DES LOISIRS DE BROMONT INC TENUES LES 19 JANVIER ET 9  
MARS 1999**

Les membres du Conseil ont pris connaissance desdits procès-verbaux.

06 avril 1999

**N. M.**

**DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE D'UN PERMIS FAITE PAR LA  
COMPAGNIE 3515035 CANADA INC POUR LA PETITE AUBERGE,  
AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'avis de la Régie.

**N. M.**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION  
RÉSIDENTIELLE DE BROMONT, TENUE LE 11 FÉVRIER 1999**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU  
TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC RELATIVEMENT À LA  
DEMANDE DE MONSIEUR BRUCE RUMSBY**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite décision,

**N. M.**

**DÉPÔT DES LETTRES DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU  
TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC RELATIVEMENT AUX LOTS  
957 ET 970 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE SHEFFORD**

Les membres du Conseil ont pris connaissance desdites lettres.

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA DÉCISION RENDUE PAR LE TRIBUNAL  
ADMINISTRATIF DU QUÉBEC (EXPROPRIATION) DANS LE  
DOSSIER DE MONSIEUR LÉON LECLERC ET DE MADAME  
CLAIRE GÉVRY**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la décision du tribunal administratif du Québec.

06 avril 1999

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME LOUISE HAREL, MINISTRE  
D'ÉTAT AUX AFFAIRES MUNICIPALES ET À LA MÉTROPOLE  
RELATIVEMENT À LA CONTRIBUTION DES MUNICIPALITÉS À  
L'EFFORT D'ASSAINISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Madame la ministre Harel.

**N. M.**

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL  
D'HABITATION DE BROMONT, EXERCICE FINANCIER 1998**

Les membres du Conseil ont pris connaissance des états financiers de l'OMH de Bromont.

**N. M.**

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE  
RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST, EXERCICE FINANCIER 1998**

Les membres du Conseil ont pris connaissance des états financiers de la RARCE.

**N. M.**

**DÉPÔT DU PROGRAMME DE PROMOTION « PRÉVENTION AUPRÈS  
DES JEUNES DE 5 À 17 ANS ET DE LEUR FAMILLE », PRÉPARÉ PAR  
LA RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX,  
MONTÉRÉGIE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit programme de prévention auprès des jeunes.

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR FRANÇOIS CHÉNIER,  
PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES ORGANISMES MUNICIPAUX  
DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (AOMGMR),  
RELATIVE À LA PRÉSENTATION DE LADITE ASSOCIATION**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Chénier

06 avril 1999

**N. M.**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DE LA  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA  
TENUE LE 11 MARS 1999**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR DANIEL FILION DU  
MINISTÈRE DES TRANSPORTS CONCERNANT LE PONT DU  
CHEMIN D'ADAMSVILLE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Filion.

**N. M.**

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION D'UNE FÊTE  
FAMILIALE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite demande.

**1999-04-138**

**OFFRE DE SERVICE FAITE PAR LA FIRME UNIVIRTUEL  
RELATIVE À LA RÉALISATION D'UN SITE WEB**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'offre de service de Monsieur Guy Desautels, président de la firme Univirtuel multimédia & interconnectivité inc afin de réaliser un site WEB pour la Ville de Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater la firme Univirtuel afin de réaliser le site WEB de la ville de Bromont le tout conformément à l'offre de service déposée et acceptée, le tout pour une somme ne dépassant pas **CINQ MILLE DOLLARS (5 000\$)**, taxes incluses, selon le mode de paiement prévu.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence le maire suppléant et la secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la ville de Bromont tout document, s'il y a lieu, donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉ**

Commentaire [ps1]:



06 avril 1999

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME DIANE MAURICE McMASTER  
ET DE MONSIEUR JOE CANESTRARI CONCERNANT LE PROJET  
DE SERVICE DE PREMIER RÉPONDANT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Madame Maurice-McMaster et de Monsieur Canestrari.

**1999-04-139**

**APPUI À LA DEMANDE AMENDÉE AUPRÈS DE LA COMMISSION  
DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC  
RELATIVEMENT À L'ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 1073  
DU CADASTRE DE BROMONT, RÉOLUTION NUMÉRO 98-12-507**

ATTENDU QUE la demande de Messieurs Yves Lanoue et Evans Williams Jones a déjà fait l'objet d'un appui par le Conseil municipal de la ville de Bromont ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la lettre de Madame Suzanne Heppell-Morin, avocate au service juridique de la Commission de protection du territoire agricole du Québec suite à la lettre de Monsieur Yves Lanoue, datée du 17 mars 1999, d'ajouter à la section numéro 2 du formulaire de demande : « usage non agricole pour la construction d'une résidence pour le futur acquéreur de la ferme » ;

ATTENDU QUE Monsieur Lanoue conserve sa maison et un demi-hectare de terrain ;

ATTENDU QU'il est essentiel pour Monsieur Jones de se construire une maison afin de lui permettre de résider sur place et de faire l'élevage de moutons.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal appuie la demande de Monsieur Yves Lanoue et de Monsieur Evan-Williams Jones, leur demande ne contrevenant pas à la réglementation municipale de la Ville de Bromont, sans tenir compte qu'il faille démontrer qu'il n'y a pas, ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole, d'espace approprié disponible pour construire une résidence car Monsieur Jones utilisera la terre pour faire l'élevage de moutons.

**ADOPTÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Madame Ilze Epnors demande des informations sur le sujet 5.6 de l'ordre du jour, l'achat ou la location d'un équipement de filtration pour la résidence de Monsieur Loranger.

06 avril 1999

- Monsieur Lucien Lortie demande des informations sur la lettre de Madame Maurice-McMaster et Monsieur Canestrari concernant le projet de service de premier répondant, sur les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Bromont, sur la demande de Monsieur Lomer Perreault auprès de la commission de protection du territoire agricole du Québec pour la construction d'un golf, ainsi que sur la demande de gratuité de glace faite par la GRC. Il souligne le fait qu'il y ait beaucoup de promeneurs de chiens sur la rue Shefford qui ne ramassent pas les excréments de leur animal.
- Madame Rollande Dubord demande des informations sur le projet de construction de maisons dans le golf Bromont, sujet du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme.
- Monsieur Roger Bourque informe le Conseil que la rue de Lévis ainsi que le terrassement d'une propriété ont été détériorés lors de la réparation d'un bris d'aqueduc sur la rue Champlain. Il demande pourquoi il y a dispense de lecture pour le règlement concernant l'établissement d'un tarif de dépenses pour les membres du Conseil. Il demande ensuite si les 15 000\$ versés par année par la municipalité de Saint-Alphonse pour le hockey mineur et le patinage artistique sont suffisants compte tenu de ce que coûte l'aréna en frais d'opération.
- Monsieur Jacques Beaumier remercie le Conseil pour la rapidité pour le travail accompli dans le dossier de la sortie 78 de l'autoroute des Cantons de l'Est.
- Madame Manon Pelletier se plaint aussi des chiens sur la rue Shefford et demande des informations sur les kiosques itinérants qui font la vente de fleurs.

**1999-04-140**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
QUE la présente séance soit levée.

**ADOPTÉ**

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

---

PIERRE SIMONEAU, O. M. A., ADJOINT AU GREFF